Chronique

LE DISCOBOLE DE CASTELPORZIANO

Il y a, au musée des Thermes, une très belle statue de Discobole, fléchi sur les jarrets, le bras gauche ramené devant le genou droit, un athlète prêt à lancer le disque. Ce marbre est évidemment une réplique, la quatrième, je crois, que l'on connaisse, du bronze perdu de Myron.

« Savez-vous, me dit-on, que cette statue a été découverte, dans le parc de Castelporziano, par Sa Majesté la reine, en 1906? »

Et l'on me conta l'histoire. Le 24 avril, dans ce grand domaine entre Rome et la mer, les ouvriers qui déblayaient les ruines d'une villa antique étaient allés, comme à l'ordinaire, déjeuner à peu de distance des fouilles, sous l'ombre d'un bois. La reine, qui suivait attentivement les travaux, ne se décidait pas à quitter le terrain. Le sol est si riche qu'en se penchant on rencontre des monnaies, des débris d'ornements, un anneau, un cube jaune ou vert de mosaïque, un fragment de marbre africain. Sous la terre enlevée, la blancheur d'un genou de marbre apparut tout à coup. Ces découvertes-là sont rares. Le corps fut dégagé avec précaution. Le roi, appelé du château en toute hâte, accourut. La statue gisait à côté de son piédestal encore debout, devant quelques marches de marbre blanc. C'est là qu'il faut l'imaginer.

J'ai pu, sous un ciel encore voilé des nuages de l'hiver, reconnaître sur place le lieu de la découverte, et suivre la rêverie qui nous conduit dans le passé. Environs cette double vue étrange et émouvante, qui est le privilège de l'archéologue. Il voit à la fois le paysage présent, une lande, une forêt, un désert, et le paysage passé, une ville, un temple, une maison de campagne avec ses portiques, ses bains et son verger. Là où vous reconnaissez des buissons, il voit le bord de la mer et les vagues qui avançaient jusqu'ici. Où la solitude permet aujourd'hui le rêve, son rêve rappelle les formes de la vie. Et, les deux tableaux se déroulant à la fois devant ses yeux, il jouit ensemble du silence et du bruit, de la méditation isolée et de l'animation populaire sous les nuages éternels.

On quitte la route d'Ostie en tournant à gauche, et l'on entre, en traversant une zone de collines à peine esquissées, dans le domaine royal. Dans une immense forêt, assez découverte, mais très sauvage, faite de toutes sortes d'essences, où le laurier prospère, et où dominent le pin et le chêne vert, imaginez des éclaircies de terrains onduleux incertains, qui étaient des marais jusqu'au moment où le roi Victor-Emmanuel III, en construisant trente-deux kilomètres de route, a drainé ces étendues herbues et buissonneuses. Les routes que nous suivons font tantôt une avenue de verdure triomphale, et tantôt une percée blanche dans la brousse. On sent autour de soi le vent libre et la mer. Des daims, des hardes de cerfs, et des antilopes qu'on prendrait de loin pour des chevaux sauvages, passent à chaque moment, au galop allongé, franchissant les canaux et les saignées du sol.

Ces antilopes ont une histoire. Les premières avaient été rapportées d'Afrique et offertes au roi Humbert. A sa mort, il y en avait dix-neuf, qui vivaient en ménagerie. On décida de les remettre en liberté. Elles ne feraient pas plus de dégâts que les daims et les cerfs. Mais on ne saurait penser à tout. Ces animaux, qui avaient renoncé à reproduire une race captive, une fois libres, recommencèrent à assurer leur postérité avec un tel entrain qu'il a fallu limiter leur nombre par des hécatombes annuelles. Les gardes détruisent, chaque année, deux mille pièces de gros gibier. Le petit est innombrable. Un nombre infini de bourriches, envoyées par la reine, s'en va vers les collèges, les orphelinats, les asiles de vieillards. Les lapins, nourris d'herbes parfumées par la mer, sont si tendres que les vieilles dents des pensionnaires d'asile peuvent encore les déchirer. Dans une de ces maisons de retraite, les sœurs s'étaient avisées d'appeler le lapin, poulet, pour le rendre plus léger à l'estomac. La reine leur représenta qu'il était mal de mentir. Elles en convinrent, et, pleines de contrition, à l'envoi suivant, elles annoncèrent aux vieillards qu'ils allaient, cette fois, manger du lapin. Ils y goûtèrent. « Le poulet était meilleur », dirent-ils.

Du temps des Romains, ces landes incultes étaient une campagne fertile, toute peuplée de villas. Pline en avait une près de là, qu'il a décrite dans une lettre célèbre; une villa commode à habiter, mais point dispendieuse d'entretien : *usibus capax, non sumptuosa tutela.* On entrait du côté de la route dans un atrium suivi d'un patio en forme de D, très agréable contre le mauvais temps, car la colonnade qui l'entourait était fermée de fenêtres transparentes, si j'en crois la version d'un érudit du dix-huitième siècle, Pietro Marquez Messicano. Mais il se peut que la science moderne ait changé tout cela. De là on passait dans une salle à manger, que la dernière vague venait baigner, quand le vent soufflait d'Afrique. *Quasi tria maria prospectat.* Entendez que de trois côtés elle était ouverte sur la mer.

En somme, une très petite maison, puisque en profondeur elle contient juste une cour d'entrée, un patio en forme d'abside et une salle à manger en saillie sur la mer. Mais les chambres disposées des deux côtés de cet axe paraissent avoir été très soignées. Le maître a deux chambres à coucher : l'une pour le beau temps, près de la salle à manger, en bordure de la mer; l'autre pour le mauvais temps, au cœur du bâtiment, avec une alcôve chauffée et une petite antichambre. La protection qu'elle a contre le vent n'ôte la vue ni sur une échappée vers la mer, ni sur la forêt située à l'opposé, ni sur un jardin de violettes disposé pour le plaisir des yeux. Cet appartement du jardin était si secret et si silencieux que le maître s'y retirait pendant les saturnales, sans être gêné par le tumulte des esclaves, et sans les gêner. Je souhaiterais que les architectes qui construisent des villas sur le rivage des Maures et de l'Esterel prissent conseil de Pline. La disposition de la piscine, où l'on nage en vue de la mer, de la palestre, des bibliothèques, est ingénieusement calculée pour la commodité et pour l'agrément. Enfin, la villa se terminait au nord par un verger de mûriers et de figues, bordé d'une allée de sable si doux qu'on s'y promenait pieds nus. Au sud, le village voisin, à défaut d'Ostie, fournissait le ravitaillement.

Je ne connais pas la villa de Pline, fouillée au dix-huitième siècle et en assez mauvais état. Mais j'ai vu les ruines d'un village et, à quelque distance, les restes de bains publics curieusement alimentés par l'eau de mer. L'écrivain romain dit que de la tour de sa maison on voit au bord du flot une file de villas très agréables. Elles existent encore, dans le domaine royal, au nombre d'une cinquantaine. C'est au seuil de l'une d'elles que la reine a trouvé le Discobole. Arrêtons-nous à celle-là. Elle est aujourd'hui dégagée. Il ne faut qu'un peu d'imagination pour se représenter une maison de campagne fort semblable à celle de Pline, mais ouverte en bordure de la mer, comme on dit dans les villes d'eau. Nous l'abordons par l'ancien rivage, où elle finissait par une colonnade dont les fûts de marbre gris ont été relevés et replacés sur les socles. Quelques marches en retrait entre deux ailes; puis une salle en abside, comme celle que Pline trouvait si agréable; huit chambres, dont deux sur la mer, aux angles de la façade. Ce sont deux belles chambres à coucher de quatre mètres sur cinq environ, ce qui est fort habitable, avec leurs cabinets de toilette. La maison elle-même a vingt-deux mètres sur vingt-quatre, ce qui est, à Paris, la dimension d'un hôtel, non pas princier, mais élégant. Enfin, à l'arrière, une grande pièce, véranda ou pergola, occupe toute la largeur.

Du côté droit de la maison, une porte latérale permet de descendre au jardin par un degré de marbre. Là s'élève le socle d'où le Discobole est tombé. Or, si de là on poursuit le long du rivage, après avoir compté quatre-vingt-dix-neuf pas on trouve un autre socle exactement semblable, qui portait une autre statue non retrouvée, et qui touche à une autre villa. D'un socle à l'autre, réunissant les deux maisons, s'étendaient côte à côte trois allées dont on voit encore la marque. L'une, du côté de la mer, était découverte, et formait une promenade pour le beau temps; la seconde, qui la redoublait à l'intérieur, était couverte et donnait un passage à l'abri du soleil et de la pluie; la troisième, derrière les deux premières, était une coursive pour le service. Ainsi, pour peu qu'on le veuille, on se représente cette file de villas sur la grève, précédées de colonnes, ornées de statues célèbres, et reliées par des portiques.

Les personnes royales, protégées par leur rang, sont, dans l'Europe d'aujourd'hui, plus assurées du secret que le moindre particulier. Et pourtant jamais, sans doute, les princes n'auront autant que de nos jours donné l'exemple à leurs peuples. Le métier de roi les contraint à une existence exacte et rude. Beaucoup plus matinaux que leurs sujets, on les voit partout où il y a une douleur à consoler, une œuvre à encourager, une inspiration à reconnaître. Le temps qui leur reste est donné aux arts, aux sciences, aux goûts les plus nobles de l'esprit. Le roi d'Italie est numismate, et la collection qu'il a commencée petit prince de sept ans comprend aujourd'hui 85.000 médailles. La reine a étudié, avec les premiers savants du monde, toutes sortes de sciences : médecine, physique, chimie, histoire naturelle. Elle a rassemblé de très personnelles et très importantes remarques sur les tremblements de terre. Elle fait prendre des mesures quotidiennes dans les observatoires privés. Ses mains portent la trace des brûlures de laboratoire. Elle est peintre, et tel pastel, où les monts de Carrare bleuissent sous le ciel de pervenche, est d'une rare délicatesse. Elle est poète aussi. Les crépuscules du lac de Scutari ravissaient son enfance. Et dans les reliques du passé, je ne crois pas me tromper en disant qu'elle cherche surtout le souvenir de la vie. Lanciani et Boni ont été ses maîtres d'archéologie. De cette discipline austère, qu'elle aime entre toutes, elle a à la fois l'instinct et la science. Elle a fait, outre le Discobole, d'admirables trouvailles. Telle est cette tête de petite fille, miraculeusement intacte, qu'on voit, je crois, à la villa Savoia : une petite fille laide et vivante, avec un nez un peu camard, une coiffure compliquée, des yeux charmants et l'air d'une fleur au printemps.

Un jour, à Castelporziano, comme la matinée s'avançait, la reine dit à un vieux forestier d'appeler sa voiture. L'homme avait 75 ans ; il avait toujours vécu sur le domaine. Avec une familiarité d'ancien serviteur, il demanda à Sa Majesté pourquoi elle se promenait toujours la tête baissée. Il est vrai que la reine épie sur le sol les indices des ruines. « Quand on a une passion, répondit-elle, il faut bien la suivre. » Le forestier mis en confiance lui raconta alors que dans son enfance il y avait, près de l'endroit où ils se trouvaient, des lions peints recouverts alors d'une couche d'eau. Il en avait grand'peur; quand il n'était pas sage, son père menaçait de le faire dévorer par ces monstres, qui étaient rouges et d'un aspect terrible. Tout en écoutant, la reine remuait le sable ; et elle vit tout à coup sortir de terre un dessin. Des scènes de chasse apparurent, et des monstres marins. Elle était assise sur la mosaïque même qui avait jadis effrayé le bonhomme : c'est aujourd'hui une des plus belles du musée des Thermes.

HENRY BIDOU.

LES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES
et leurs répercussions

Au Palais-Bourbon

Si quelque incertitude avait pu subsister sur la position que prendront les groupes de la minorité au moment du scrutin qui terminera la discussion sur les interpellations de politique générale, les réunions d'hier après-midi auraient suffi pour ôter les dernières appréhensions aux amis du gouvernement. Le cartel s'est réformé; mais ce n'est pas à la Gauche radicale dont l'attitude a été symptomatique, comme on le verra plus loin, qu'on s'en est déclaré satisfait. Le « mouvement administratif » et ses répercussions, notamment le départ de M. Jean Chiappe et la démission de M. Edouard Renard, y ont été sévèrement jugés comme dans toutes les formations qui ne sont pas inféodées à la politique cartelliste, et notamment au groupe des députés de la Seine qui a protesté auprès de M. Frot.

On prévoyait, dès hier, que de sérieuses résistances se manifesteraient encore même chez les radicaux socialistes, convoqués ce matin pour entendre un exposé du programme gouvernemental de M. Daladier.

Nul ne doutait, cependant, que le ministère dût retrouver en fin de débat sa majorité demeurée fidèle à la mystique de l'union des gauches. Les socialistes ont pris prétexte, en effet, non pas des satisfactions que M. Frot leur a données en écartant les deux préfets, mais de la position du centre républicain et des autres formations nationales pour accorder au cabinet Daladier, malgré leurs hésitations, au lendemain de la formation du ministère, leur soutien sous condition. Ils pensent pouvoir ainsi continuer, comme par le passé, à exercer une influence prépondérante sur les décisions et les destinées gouvernementales.

Une protestation des députés de la Seine

30 députés de la Seine sur 58 ont adressé à M. M. Frot, ministre de l'intérieur, la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

En réponse à votre lettre par laquelle vous nous informez que M. Chiappe, préfet de police, a été appelé à d'autres fonctions, nous venons vous exprimer notre surprise et notre indignation.

Mieux que personne, vous savez que Jean Chiappe n'a pas démérité, vous qui, pas plus tard que vendredi dernier, lui prodiguiez dans votre cabinet les marques de votre gratitude émue. Votre chef, M. Daladier, affirmait, l'autre jour, sa haute estime, sa confiance, son affectueux attachement pour ce grand fonctionnaire.

Que signifie alors une telle mesure dans les circonstances actuelles?

Vilaine opérations politiques, en quête d'une majorité vous avez cédé aux sommations, pour ne pas dire au chantage de l'*Humanité* et du *Populaire*. Le chef de l'armée de l'ordre a été sacrifié aux éléments de désordre. C'est assurément un geste symbolique que le pays n'attendait pas. Vous avez, du même coup, décapité la préfecture de la Seine dont le chef, M. Edouard Renard, s'est solidarisé d'un noble geste avec M. Jean Chiappe. Cette criante injustice sera vivement ressentie par tous les honnêtes gens. Ne doutez pas qu'elle a profondément blessé la population parisienne dont nous sommes les élus.

Veuillez agréer, etc...

Ont signé :

MM. Lucien Besset, Edmond Bloud, Georges Boucheron, Chassaigne-Goyon, Ad. Chéron, d'Aramon, J. Denais, René Dommange, Doussain, Duval-Arnould, Emmanuel Evain, Jean Fabry, Foulon, Louis Fourès, Jean Goy, Marcel Héraud, Fernand Laurent, de Lasteyrie, Le Corbeiller, Jean Lerolle, Malingre, Henry Paté, Péchin, Pic, Paul Reynaud, Louis Rollin, Georges Scapini, Edouard Soulier, Taittinger, de Tastes, députés de la Seine.

Les députés de la Seine, signataires de la lettre ci-dessus adressée à M. Frot, ministre de l'intérieur, ont décidé, à raison des circonstances politiques de ne pas assister au banquet offert, jeudi prochain, à l'Hôtel de Ville, par le président du Conseil municipal.

A la Gauche radicale

Une vive discussion s'est engagée, hier, à la Gauche radicale, convoquée à la demande de plusieurs membres qui désiraient avoir des précisions sur les conditions dans lesquelles la manifestation des anciens combattants avait été décommandée samedi, puis fixée, de nouveau, à aujourd'hui, après la retraite de M. Jean Chiappe.

M. Jean Goy, porte-parole des anciens combattants, a indiqué que le ministre de l'intérieur lui avait demandé, en présence de M. Chiappe, d'insister auprès de l'Union nationale des combattants pour que cette organisation s'abstînt de manifester, qu'il avait, devant lui, félicité le préfet de police du résultat obtenu à la suite de ses négociations et avait pris un certain nombre d'engagements qui, par la suite, n'ont pas été tenus. Le député de Paris a ajouté qu'en présence de la situation nouvelle créée par les mesures prises le comité national avait décidé à l'unanimité de revenir sur sa décision et de fixer la manifestation à mardi, jour de la présentation du gouvernement aux Chambres. A cette occasion, il a rappelé que le gouvernement avait, naguère, encouragé une protestation des anciens combattants de l'Union nationale — c'était lors de la ratification de l'accord de Washington, — et qu'il ne voyait pas pourquoi, à présent, il s'opposerait à une manifestation qui ne doit pas être confondue avec celles qui sont faites par des partis politiques, l'Union nationale comptant dans ses rangs des combattants de toutes nuances.

Le débat s'est poursuivi ensuite sur les sanctions elles-mêmes, et la plupart des assistants ont regretté qu'elles eussent été prises — et dans ces conditions. Non seulement les critiques à ce propos ont été vives, mais encore M. Dumoret a posé la question de savoir si ces mesures étaient légales. Il a soutenu que le gouvernement ne s'étant pas encore présenté aux Chambres et n'ayant pas été, en quelque sorte, investi de la confiance du Parlement par un vote, avait violé la Constitution, non pas dans sa lettre, mais dans son esprit. Bien qu'on ait pu lui opposer un ou deux précédents, le député de Romorantin a maintenu que certaines de ces mesures étaient sinon illégales, du moins illégitimes. D'autre part, plusieurs membres du groupe se sont étonnés de la désinvolture avec laquelle le cabinet qui avait été conçu, à l'origine, comme fondé sur la base la plus étendue, s'était rapproché des socialistes sur l'appui desquels il paraissait désormais devoir compter et avait renié tous les engagements pris vis-à-vis des représentants des groupes modérés qui y étaient entrés en vue de faciliter sa tâche. Ils ont dénoncé, une fois de plus, le retour offensif à la politique de cartel dont les effets ont été jusqu'à présent si néfastes et qui risque, une fois de plus, d'être génératrice d'instabilité gouvernementale et de difficultés d'ordre budgétaire.

De ce débat s'est dégagée l'impression que seuls les députés d'Algérie, auxquels satisfaction a été donnée localement, à la suite de leurs réclamations concernant le rattachement des départements algériens au ministère de la France d'outre-mer, voteraient pour le cabinet avec deux ou trois seulement de leurs collègues de la Gauche radicale.

Ajoutons que M. Laurent Eynac a annoncé qu'il laisserait poser sa candidature à la présidence du groupe.

Au Centre républicain

Un échange de vues sur la situation a eu lieu, hier après-midi, au Centre républicain. Dans son ensemble, le groupe s'est montré disposé à laisser se dérouler le débat sans intervenir directement afin de laisser aux formations de gauche le soin de régler une situation dans laquelle il n'a aucune part de responsabilité.

La réforme des méthodes parlementaires

Le groupe d'étude de la réforme administrative et de la revision des méthodes du travail parlementaire, réuni sous la présidence de M. Henri Chatenet, a exprimé trois vœux d'actualité :

1° Le groupe composé de toutes nuances politiques, après s'être mis d'accord sur la nécessité de restituer au gouvernement l'autorité qui est dans sa fonction, exprime le vœu que le Parlement revienne à la sienne qui est exclusivement de voter des lois et de contrôler le pouvoir exécutif chargé de leur application, sans jamais passer outre aux limites qui lui sont assignées par la Constitution.

2° Le groupe considérant que si l'intervention des parlementaires dans l'application des lois et réglements se justifie quand il s'agit de signaler une injustice ou d'empêcher un passe-droit, elle serait nocive quand elle aurait pour objet de fausser la notion d'égalité de tous les citoyens devant la loi.

Exprime le désir que soit désormais tenue pour nulle et non avenue toute intervention parlementaire près des pouvoirs publics ou des organismes administratifs, capable de faire échec aux principes d'égalité et de justice qui sont la base sacrée de la charte républicaine.

Doivent être considérées comme répréhensibles toutes démarches ou toutes pressions qui seraient de nature, en agissant sur l'indépendance professionnelle et morale de toute magistrature ou de tout jury au profit d'un individu ou d'une collectivité quelconque, soit à entraver la distribution régulière de la justice, soit à déterminer une préférence ou un passe-droit.

3° Le groupe exprime le vœu que les nominations aux postes de direction des grands services de l'Etat soient commandées par les seules considérations de la compétence et de l'expérience acquise.

A l'Hôtel de Ville

Une réunion des conseillers municipaux

Ainsi qu'il en avait été décidé hier matin, les membres du Conseil municipal se sont réunis l'après-mdi dans le cabinet du président afin d'examiner la forme à donner à une protestation contre la mesure qui, frappant M. Jean Chiappe, a entraîné avec son départ, et par solidarité avec lui, la démission de M. Edouard Renard.

Après une longue discussion, l'unanimité des conseillers présents, parmi lesquels se trouvaient plusieurs membres d'extrême gauche, s'est faite sur la proclamation suivante :

Les élus municipaux de Paris réunis le 5 février 1934 élèvent, au nom des droits de Paris, leur protestation contre les conditions, sans précédent, dans lesquelles a eu lieu la décapitation de l'administration préfectorale de Paris et du département de la Seine.

Ils constatent que, pendant tout le temps où les services de police municipale ont fonctionné sous le contrôle de l'assemblée élue, la tranquillité de Paris, la sécurité des personnes et le libre fonctionnement des pouvoirs publics installés dans la capitale ont été assurés de façon satisfaisante.

La brusque rupture d'une collaboration qui avait permis jusqu'alors des résultats aussi désirables, oblige la municipalité élue de Paris à dégager sa responsabilité.

Mais elle invite la population parisienne à conserver le sang-froid, la maîtrise de soi et la dignité dont elle a toujours su faire preuve dans les circonstances les plus graves.

Un appel à la population

A côté de cette motion adoptée par les élus de l'Hôtel de Ville, sans distinction d'opinion politique, un groupe de conseillers appartenant à la majorité de l'assemblée rédigeait cet appel :

Parisiens,

Au mépris des intérêts de l'ordre et de la paix de Paris, la politique a brutalement sacrifié vos deux préfets.

Ni les services rendus, ni l'estime acquise n'ont trouvé grâce devant les calculs et les combinaisons des partis.

Le préfet Renard, lui-même, représentant autorisé des gouvernements depuis cinq ans, déclare dans sa courageuse lettre de démission :

« Je ne puis demeurer en fonctions en présence d'une mesure qui ne me paraît d'ailleurs pas répondre à l'intérêt de la ville de Paris, à laquelle je suis profondément attaché. »

Ainsi, les politiciens, qui vivent de la politique et risquent de nous en faire mourir, viennent d'inscrire à leur passif une lâcheté nouvelle.

Répondant à la confiance dont vous nous avez investis, nous condamnons avec vous l'atteinte portée à l'indépendance et à la dignité de Paris.

Que sera demain ?

Demain sera ce que vous déciderez : ou bien la consécration de la tyrannie du sectarisme et de l'immoralité, ou bien le triomphe de la liberté et de la probité.

Parisiens,

Vos représentants n'oublient pas que le drapeau tricolore et la République sont nés à l'Hôtel de Ville;

L'heure est grave : la France, attentive, écoute la voix de sa capitale ; elle saura l'exprimer avec force dans le calme et dans la dignité.

Vive Paris ! Vive la République ! Vive la France !

Victor Constant, Georges Contenot, Pierre Dailly, Frédéric Dupont, Jean Ferrandi, Florent Matter, Maurice de Fontenay, René Gillouin, Charles des Isnards, Georges Lebecq, Félix Lobligeois, Armand Massard, Paul Piel, Noël Pinelli et de Puymaigre.

Chez les néo-socialistes

En ce qui concerne les néo-socialistes de l'Hôtel de Ville, les représentants de ce parti, MM. Levillain, Loyau et Schnitzer, se sont rendus auprès du groupe parlementaire de la Chambre pour demander s'il était exact que les « néos » et plus particulièrement M. Marquet avaient, en échange de leur appui, exigé du gouvernement le départ de M. Chiappe. Si le fait était exact, les élus municipaux s'étonneraient que, sur une question intéressant spécialement Paris, et sur laquelle leur avis était complètement opposé à celui qu'on attribuait aux néo-socialistes de la Chambre, on n'eût pas jugé à propos de les consulter. Personnellement mis en cause, M. Marquet a dit :

J'avais demandé au gouvernement de suspendre de leurs fonctions tous les fonctionnaires qui pouvaient être suspectés dans l'affaire Stavisky, sous la réserve qu'ils continueraient à garder leurs titres et leurs traitements et qu'ils seraient immédiatement réintégrés dans leur poste, si la commission d'enquête les mettait hors de cause. . Mais je n'ai pas visé personnellement M. Chiappe et d'ailleurs, au moment où la mesure a été prise contre le préfet de police, je n'étais pas à Paris.

Les trois conseillers ont alors déclaré que, dans ces conditions, ils étaient d'accord avec le parti.

Un hommage à MM. Renard et Chiappe

Par voie de question écrite au nouveau préfet de la Seine, M. Jean Ferrandi, après avoir rappelé les éminents services rendus à la ville de Paris et au département de la Seine par MM. Jean Chiappe et Edouard Renard et manifesté l'émotion que cause à tous leur départ, demande à M. Villey s'il n'estime pas qu'il serait opportun de « saisir sans retard le Conseil municipal d'un mémoire tendant à rendre un public hommage aux deux grands préfets qui s'en vont, comme il en a été rendu un à l'inspecteur général Bienvenüe, en donnant les noms de Jean Chiappe et d'Edouard Renard à deux rues de Paris ».

Ajoutons que, au cours de sa réunion d'hier, le groupe départemental des mutilés du travail, présidé par M. Georges Prade, vice-président du Conseil général, a voté une adresse de sympathie à M. Edouard Renard.

L'installation de M. Villey-Desmeserets

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Villey-Desmeseretz a pris possession de son poste de préfet de la Seine, hier à 14 heures. Il a fait une visite aux présidents du Conseil municipal et du Conseil général, ainsi qu'au syndic des deux assemblées.

A la fin de l'après-midi, il a reçu les membres de la presse, auxquels il a fait la déclaration suivante :

Je suis un préfet sans histoire, je n'en ai pas eu sur le front, quand j'étais aux armées; je n'en ai pas eu dans ma carrière administrative et j'espère que je continuerai à Paris, où j'arrive avec le seul désir de bien servir les intérêts de la population. Je veux faire uniquement de l'administration, car j'estime que dans la situation actuelle, ce qui est le plus important, c'est une bonne administration.

Disons, en terminant, que M. Bonnefoy-Sibour, préfet de police, a fait, dans l'après-midi d'hier, plusieurs visites à l'Hôtel de Ville.

Installations au Palais de justice

Nommé conseiller à la Cour de cassation, M. Pressard sera, vendredi prochain, installé en audience solennelle dans ses nouvelles fonctions Il siègera à la chambre des requêtes y remplaçant M. Pailhé, nommé procureur de la République. Le même jour et à la même heure, M. Pailhé sera, de son côté, au cours d'une audience solennelle tenue dans le local de la première chambre du tribunal, installé à son nouveau poste.

A la Comédie-Française

L'administrateur de la Comédie-Française — nous voulons parler de M. Emile Fabre — reste en fonctions. Sa retraite inattendue et provisoire a donné lieu à un certain nombre de manifestations de sympathie pour M. Fabre ou de protestation contre la mesure qui le frappait. Depuis l'ordre du jour adopté le soir même de l'événement par les sociétaires, pensionnaires et l'unanimité du personnel du Théâtre français, les associations qualifiées sont intervenues.

Et d'abord la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, par l'organe de son président, M. Henry Kistemaeckers, a formulé ainsi son opinion :

La commission de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, réunie en séance exceptionnelle sous la présidence de son président, M. Henry Kistemaeckers, et entourée de ses anciens présidents, prie M. le ministre de l'éducation nationale et M. le sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, de prendre en considération l'émotion profonde soulevée dans tous les milieux professionnels du théâtre, par le brusque renvoi de M. Emile Fabre de son poste d'administrateur général de la Comédie-Française.

Cette mesure dépasse les personnalités pour rejoindre une question de principe.

La Société des auteurs unit par son pacte social l'unanimité absolue des auteurs dramatiques français et se trouve être ainsi la gardienne de tout le répertoire dramatique vivant. A ce titre, les pouvoirs publics ont toujours cru devoir la pressentir lorsque les destinées de nos théâtres nationaux pouvaient être influencées par les événements.

Elle se croit donc autorisée, dans les circonstances actuelles, à insister auprès du gouvernement sur l'aspect d'injustice que présenterait aux yeux des écrivains professionnels le maintien d'une mesure qui les atteint solidairement, et à laquelle le gouvernement lui-même n'entendait certainement pas donner le caractère que lui prête une opinion légitimement alarmée.

La Société des auteurs et compositeurs dramatiques demande donc instamment et respectueusement aux ministres compétents de rapporter cette mesure, et fait confiance au gouvernement pour ramener, par cette juste réparation, l'apaisement que les corps intellectuels constitués attendent de sa sagesse et de son équité.

M. Gaston Rageot ayant réuni le comité de la Société des gens de lettres dont il est président, a fait voter la motion suivante :

La Société des gens de lettres, très douloureusement impressionnée par la mesure brutale qui, sans explication ni justification, éloigne de l'administration de la Comédie-Française le grand écrivain dramatique de *la Vie publique*, des *Ventres dorés* et l'admirable metteur en scène de *Coriolan*, adresse à M. Emile Fabre l'expression de sa chaleureuse sympathie et de sa reconnaissance pour le concours fraternel qu'il a constamment accordé aux écrivains et aux poètes dans sa haute conception du prestige de la première scène française

De son côté, M. Max Maurey, président de l'association des directeurs de théâtres de Paris, a écrit à M. Emile Fabre la lettre suivante :

Mon cher ami,

A l'heure où l'on vous oblige à quitter la Comédie-Française pour la simple raison de donner votre place à un autre, l'Association des directeurs de théâtres de Paris tient à vous dire la pénible impression que lui cause un tel acte d'injustice.

Traiter de la sorte l'écrivain dramatique, l'administrateur éminent et le parfait honnête homme que vous êtes, c'est frapper le théâtre tout entier. Nous souhaitons que, pour notre dignité à tous, une telle mesure soit rapportée.

On vous doit une compensation. Il n'en est pas de meilleure que celle de vous offrir la place d'administrateur général de la Comédie-Française que vous n'avez cessé de défendre si vaillamment.

Veuillez agréer, mon cher ami, l'assurance de notre profonde sympathie et de notre cordial dévouement.

MAX MAUREY.

M. Henry Bernstein, absent de Paris, n'en a pas moins tenu à s'élever contre une maladresse administrative des plus fâcheuses. L'auteur du *Messager* dit dans une lettre :

Le gouvernement a jugé nécessaire de congédier M. Thomé, directeur de la Sûreté générale. Je ne sais pas du tout si cette sanction est méritée ou non. Mais les faits sont là. On relève M. Thomé de ses fonctions et, dans le même instant, on s'efforce, pour des raisons que je ne chercherai pas à désigner — de lui trouver un autre poste.

Que font pour cela le président du conseil et le ministre de l'éducation nationale ? Ils jettent à la rue — il n'y a pas d'autre mot — Emile Fabre, depuis seize ans administrateur général de la Comédie-Française.

Emile Fabre est un vieil homme de lettres, un écrivain de talent, auteur de pièces célèbres, parmi lesquelles deux comédies politiques : *les Ventres dorés* et *la Vie publique* gardent une étrange force d'actualité.

Je ne défends pas ici un ami; je ne suis même pas en bons termes avec Fabre. Mais il y a deux points sur lesquels tous ceux qui le connaissent sont d'accord : il a, depuis sa nomination, consacré à la Comédie-Française chacun des instants de sa vie, et l'homme est d'une probité scrupuleuse et indiscutée.

Dirai-je encore — oui, je le dirai, car la chose est grave — que, sous prétexte de châtier les tripotages et d'assainir la politique, on prive à soixante ans passés un artiste estimé et un parfait honnête homme de tous moyens d'existence.

Mais ce n'est pas toute la question. MM. Daladier et Berthod, qui furent des universitaires et qui doivent porter en eux quelque respect de la culture française, ne craignent pas de confier notre première scène nationale à un policier dont ils veulent se débarrasser.

Je tiens à le répéter. Je ne connais en aucune manière M. Thomé; je ne l'ai jamais entendu critiquer, et sa personne ici n'est pas en cause.

Je constate simplement, et le pays le constatera, que ce n'est plus un écrivain, comme il était d'usage, mais un directeur de la Sûreté congédié qui se trouve placé à la tête de la Comédie-Française, avec la mission, toute nouvelle pour lui, de veiller sur la sécurité de Racine, de Corneille et de Molière.

C'est là une chose ridicule et humiliante, et je demande à ceux qui me liront s'il est tolérable que le prestige spirituel de la nation soit à ce point méprisé par ses dirigeants.

A la Comédie-Française, les sociétaires composant le comité d'administration de la Maison de Molière avaient décidé de se rendre ce matin auprès de M. Aimé Berthod, ministre de l'éducation nationale, pour lui demander le maintien de M. Emile Fabre. Le gouvernement ayant renoncé à imposer M. Thomé, les sociétaires ont renoncé à leur démarche.

A la maison de santé des gardiens de la paix

Mme Jean Chiappe, qui occupe les fonctions d'administrateur de la maison de santé des gardiens de la paix, continuera à s'occuper de l'œuvre qu'elle a fondée.

M. Paul Guichard, directeur général de la police municipale, a été hospitalisé, hier soir, boulevard Saint-Marcel. Souffrant d'une crise d'appendicite il avait demandé à son médecin de différer son hospitalisation afin de lui permettre d'assurer, aujourd'hui, la direction du service d'ordre. Son état n'a pas permis de lui accorder satisfaction. En effet, une heure après son arrivée à la maison de santé des gardiens de la paix, les chirurgiens décidaient qu'une opération s'imposait d'urgence. L'intervention chirurgicale a pleinement réussi et, ce matin, l'état de M. Paul Guichard a donné toute satisfaction aux médecins.

Une lettre des Croix de feu au président de la République

Le colonel de La Rocque, président général des Croix de feu et briscards, a adressé la lettre suivante au président de la République :

Monsieur le président de la République,

Conscient de mes lourdes responsabilités, j'ai décidé de faire aujourd'hui descendre dans la rue, pour une manifestation visible, les irréprochables combattants de première ligne que sont les Croix de feu.

Tous les éléments sains du pays, même s'ils n'ont pas encore l'exacte conscience du danger ou la force d'âme nécessaire pour le crier tumultueusement, sont gravement alarmés de l'état de choses actuel : coups de force quasi dictatoriaux exécutés sous l'influence socialiste, par un gouvernement à la fois faible et provocant, dans une nation fermement attachée à ses traditions familiales, patriotiques, ordonnées. Et à l'instant même, pendant que la population de Paris acclamait les quelques milliers de Croix de feu détachés par mes sections locales pour leur démonstration, parfaite de tenue et de succès, à travers les Champs-Elysées, la place Beauvau, la place de la Madeleine, la Concorde, un cavalier de la garde municipale, trop fidèle sans doute aux instructions reçues, tentait vainement de lacérer le drapeau tricolore porté par mes admirables camarades : syuthèse lamentable des consi-

FEUILLETON DU Temps
DU 7 FEVRIER 1934

LA MUSIQUE

AU THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES : gala de danses à la mémoire d'Anna Pavlova; « les Sylphides », ballet romantique en un acte de M. Michel Fokine, musique de Chopin; première représentation de « la Flamme », ballet en un acte et deux tableaux dédié à la mémoire d'Anna Pavlova, livret et musique tirés de l'opéra « la Flamme », de Mme Miriam Jaumeton-Epstein; « Hommage à la grande artiste », paroles et musique de Mme Jaumeton-Epstein; divertissements.

A L'ALHAMBRA : reprise de « Véronique », opérette en trois actes d'Albert Vanloo et Georges Duval, musique d'André Messager.

AU CONSERVATOIRE : Séance publique donnée par la classe d'ensemble vocal de M. Jules Mazellier.

On éprouve un certain embarras pour juger avec rigueur des manifestations qui ont eu lieu au théâtre des Champs-Elysées en mémoire d'Anna Pavlova. Les organisateurs de ces trois séances chorégraphiques n'ont pas voulu tout à fait soumettre à une libre appréciation un spectacle nettement dessiné. Ils ont songé avant tout à rendre des honneurs posthumes à une grande danseuse prématurément disparue et dont ils déplorent la perte irréparable. S'y sont-ils pris de la meilleure manière? Je ne le pense pas. Mais leur pieuse entreprise n'était que comme en ornement funèbre et en ex-voto. Et l'on sait que le goût préside rarement à la confection des ex-voto.

Après avoir rendu toute justice aux intentions des desservants du tombeau d'Anna Pavlova, nous allons considérer l'œuvre commémorative à laquelle ils ont convié le public parisien. La soirée a commencé avec *les Sylphides* dont la chorégraphie avait été établie par M. Michel Fokine. Pavlova avait débuté à Paris en 1909 dans ce ballet. Elle aimait de prédilection la musique de Chopin. Avec d'autres pages empruntées à l'œuvre du grand compositeur, elle avait combiné deux divertissements : *Chopiniana* et *Feuilles d'automne.*

La remise à la scène des *Sylphides* était donc de circonstance. En longues jupes de tarlatane, Mlles Vera Nemtchinova, Dora Vadimova, Duscha Lesprilova, Thoressen se sont montrées les brûlantes disciples d'Anna Pavlova. Mlle Vera Nemtchinova en particulier a exécuté avec enthousiasme et justesse la *Valse* en *do* dièze mineur, en compagnie du beau danseur de style qu'est M. Analole Oboukhoff. Dans le *Prélude* en *la* majeur, où Pavlova faisait merveille, Mlle Dora Vadimova a mis en valeur une technique très finement mesurée et nuancée.

La deuxième partie de la soirée comprenait un ballet tiré d'un opéra, *la Flamme.* L'ouvrage, « dédié à la mémoire d'Anna Pavlova », est d'une médiocrité véritablement affligeante. Voulez-vous en connaître l'argument